

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq Mars, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Servian convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle du Conseil Municipal en Mairie, en session ordinaire sous la présidence de M. Christophe THOMAS.

Membres présents :

Christophe THOMAS, Dominique BAGOT-FLAUZAC, Nicole BAISETTE, Marie-Laure BELTRAN, Bernard BLANC, Isabelle BUFFET-PICHON, Véronique FRYDER-AMEE, Françoise SEIGNOUREL DE PASTORS.

Membres excusés et représentés par pouvoir : Viviane BAUDE TOUSSAINT a donné pouvoir à Véronique FRYDER-AMEE, Farah CASTANIER a donné pouvoir à Christophe THOMAS, Carmen FARJAS a donné pouvoir à Dominique BAGOT-FLAUZAC

Membres absents : Jacques ESTIENNE, Annie HERNANDEZ

Date de la convocation :
20/03/2024

Nombres d'administrateurs : 13
Présents : 8
Absents : 2
Absents représentés : 2
Votants : 11

Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 1

Numéro :
2024-013

OBJET :
BUDGET ANNEXE
EHPAD
L'ENSOLELHADA

VOTE ERRD
EXERCICE 2023

Secrétaire de séance :
Bénédicte DAVOISE
Directrice CCAS

Exposé des motifs :

Monsieur le Président présente au Conseil d'Administration l'exécution des recettes et des dépenses relatives à l'exercice 2023 réalisées comme suit :

COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ ERRD 2023

RECETTES	2 507 319,53 €
DEPENSES	2 574 781,98 €

Résultat au compte 12 : -67 462,45 €

TABLEAU DE FINANCEMENT ERRD 2023

RESSOURCES	120 540,30 €
EMPLOIS	147 363,14 €

Soit un prélèvement sur le fonds de roulement net global de : 26 822,84 €

Il est proposé d'affecter le résultat consolidé 2023 de -67 462,45€ comme suit :

III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD				
N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)
10682	Réserves affectées à l'investissement	733 282,45 €	0,00 €	733 282,45 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	47 544,09 €	0,00 €	47 544,09 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	880 951,02 €	-41 606,63 €	839 344,39 €
10687	Compensation des charges d'amortissement	89 011,56 €	0,00 €	89 011,56 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)	25 855,82 €	-25 855,82 €	0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment l'article L.111-1 ;
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2131-12 ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M22 ;
CONSIDERANT que l'exécution comptable et budgétaire de l'ERRD s'est déroulée telle qu'elle a été présentée.

Le conseil d'administration après en avoir délibéré :

- Approuve l'ERRD 2023 et son affectation - EHPAD L'ENSOLELHADA du CCAS de la ville de Servian.
- Autorise M. le Président, à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Ainsi délibéré à Servian le jour, mois et an désignés ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Président du C.C.A.S
Christophe THOMAS

Le Président,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à de sa publication le 26/03/2024

